

COLAS

Monsieur Eric Milliat
Directeur de projet
RD-84 - Le Petit Netilly
37 250 SORIGNY

Rueil-Malmaison, le 17 janvier 2020

Vos Réf. : 19/180/CO/MLE/JHA

Nos Réf. : DMO/DOT/SL/20-0055

Objet : Autoroute A10 - Aménagement à 2x3 voies entre Veigné et Sainte-Maure-de-Touraine.
Lot n°4: Travaux d'élargissement entre Sorigny et Sainte-Maure-de-Touraine (TOARCHE Sud)

Centrale d'enrobage temporaire sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine (37) dans l'emprise du DPAC au niveau de la gare de péage de la plateforme de Sainte-Maure.

Monsieur,

Nous faisons suite au courrier en date du 11 décembre 2019 référencé 19/180/CO/MLE/JHA, concernant l'exploitation d'une centrale d'enrobage temporaire sur la commune de Sainte-Maure-de-Touraine (37) dans l'emprise du DPAC au droit de la plateforme de l'échangeur n°25.

Votre proposition de remise en état du site au terme de votre activité temporaire ne fait pas l'objet de remarques particulières de notre part.

Un état des lieux avec photos devra être réalisé conjointement avant et après travaux.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sandra Lafay
Chef de Projet

COFIROUTE

12, rue Louis Blériot - CS 30035

■ 92506 Rueil-Malmaison Cedex

Tél: +33 1 55 94 70 00 - Fax: +33 1 55 94 75 10

www.vinci-autoroutes.com

Société anonyme au capital de 158 282 124 euros. 512 115 891 RCS Nanterre - APE 5221Z - Id. TVA FR 32 552 115891


VINCI
AUTOROUTES 